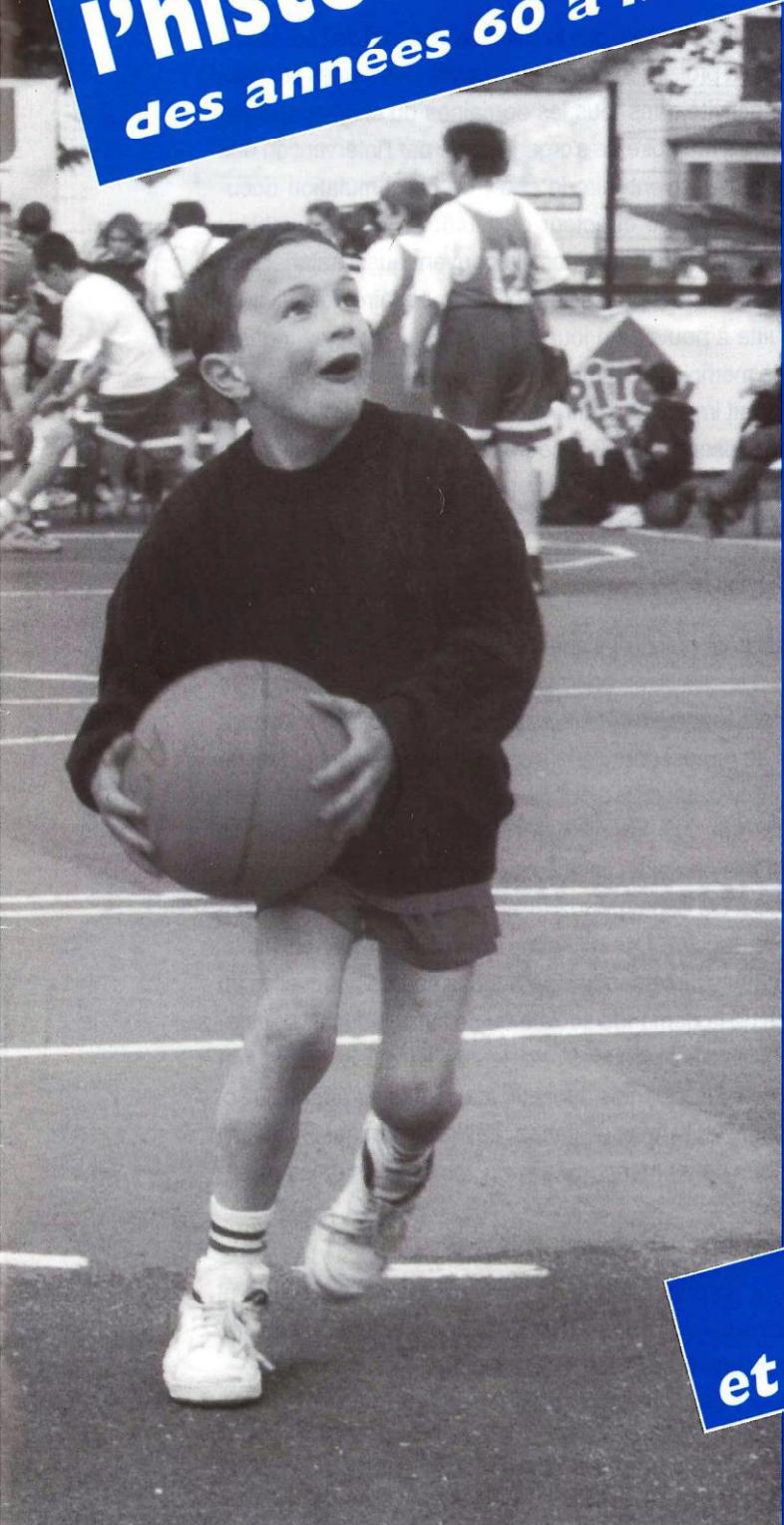


Regards sur l'histoire de l'EPS des années 60 à nos jours

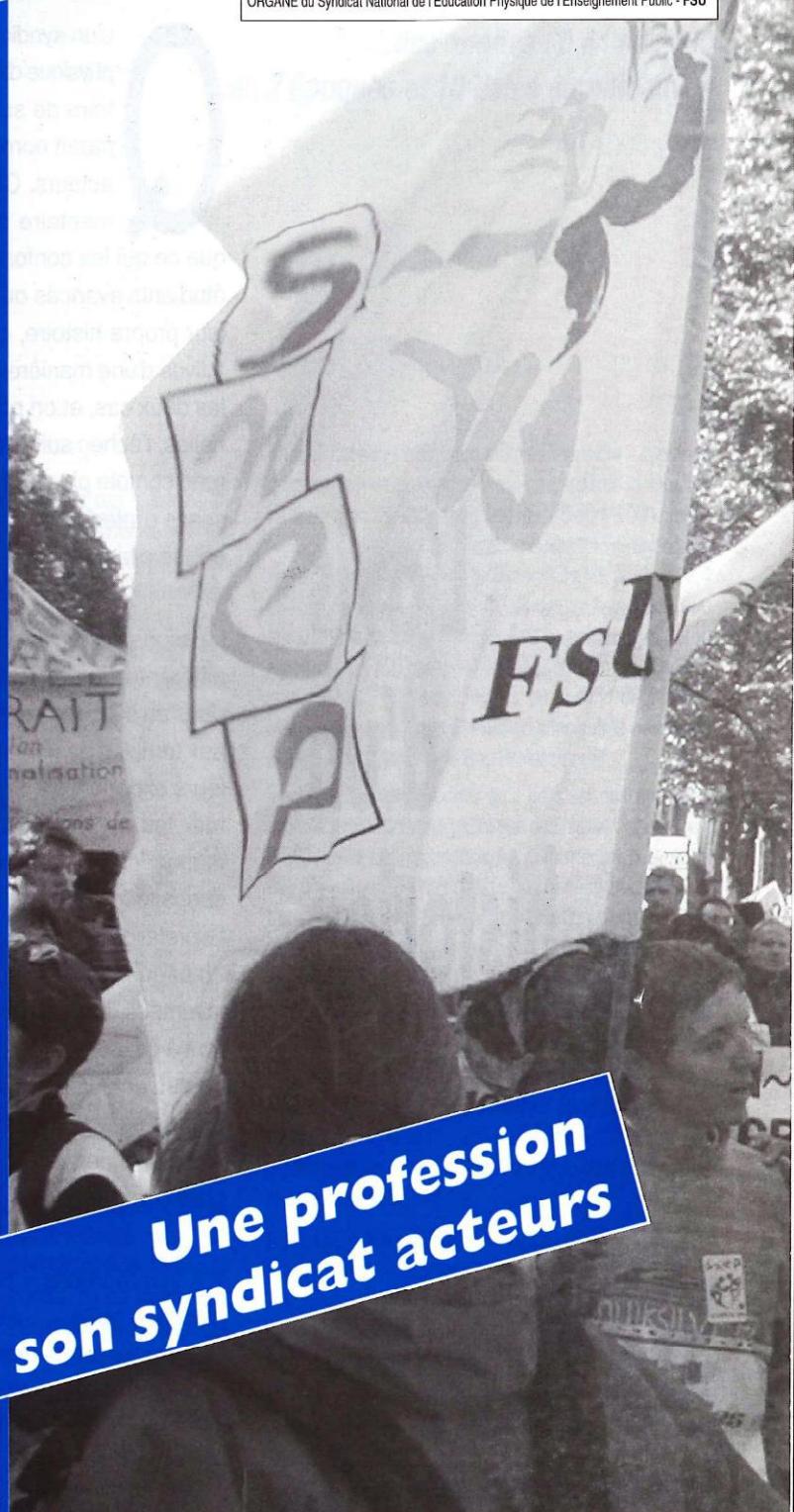


SneP

Supplément
au N° 710
mars 2004

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

Une profession
et son syndicat acteurs



Publication réalisée en collaboration

SneP

Syndicat National de l'Education Physique

EPS et Société

Centre EPS et Société

L'avis d'un historien

Qu'un syndicat aussi puissant que le Syndicat national de l'éducation physique dans sa profession veuille promouvoir des études sur l'histoire de son activité dans tous les domaines du champ éducatif paraît normal. La mémoire ne s'organise que par l'intervention des acteurs. Ceux-ci peuvent faire le choix de l'accumulation documentaire sans principe directeur ou plutôt en ne rassemblant que ce qui les conforte dans leurs certitudes. Ils peuvent aussi salarier des étudiants avancés ou des auteurs professionnels pour se faire dessaisir de leur propre histoire, quitte à pouvoir un jour brandir des anecdotes, constitutives d'une manière de mémoire, couchées dans un beau livre illustré. Dans les deux cas, et on pourrait imaginer d'autres formes d'interventions mémoires, l'échec suit l'investissement parfois coûteux. De cette trahison, on se rend compte plus tard ou parfois plus immédiatement quand on constate l'absence d'intérêt des jeunes collègues qui paraissent distants par rapport à ces bries d'histoire desséchée.

Laissons ces erreurs de côté puisqu'il s'agit d'une entreprise profondément différente. Le projet de s'ancrer dans une culture du débat où se rejoignent dans un dialogue constant historiens et acteurs paraît soutenable. Il permettra aux témoins de ne pas se déposséder de leur savoir-faire, de leurs actes, de leurs expériences, puisque sans cesse des historiens les obligeront à restituer les contextes, à mettre en perspective leurs apports. En retour, ils demanderont aux historiens une aide, un questionnement, une méthode, des curiosités, des exigences. Du débat pourra sortir des pistes nouvelles d'interprétation de faits ou de discours. Des nouvelles interrogations naîtront aussi, amèneront des recherches supplémentaires dans des sources nouvelles ou inventées, qu'il s'agisse de la demande sociale ou de l'offre éducative, aideront à évacuer les interprétations erronées antérieures. L'historien deviendra un peu acteur, parfois complice, parfois dubitatif, mais toujours attentif. L'acteur ne se souviendra plus en termes utilitaires, dénigrants ou justificatifs. Il saisira pleinement le sens du moment qu'il a vécu, les origines et les répercussions de ses apports.

« A vos marques » pour déformer le titre de l'ouvrage de Marcel Berge et j'ajoute « prêts », « allons-y », historiens et acteurs en complète réciprocité. La connaissance de l'activité humaine est à ce prix !

Jacques GIRAUT

Professeur d'Histoire contemporaine
Université de Paris 13^e

Publication coéditée par
le SNEP et « EPS et Société »
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris
sous la responsabilité de Jacques Rouyer
et Serge Chabrol

40 ans d'histoire de la longue marche mouvementée de la profession pour être reconnue et pour faire vivre la discipline...

...des années 60 à l'an 2000
...en 2 époques et 10 dates significatives

Présentation :

La situation d'aujourd'hui n'est certes pas satisfaisante mais elle serait sûrement beaucoup plus mauvaise si les professeurs d'EPS n'avaient pas, depuis l'origine et en permanence, su agir collectivement pour défendre la nécessité de l'EPS à l'Ecole. Cette profession solidaire, dynamique, rebelle, s'est dotée très tôt, pour agir en toute indépendance, de cette libre association qu'on appelle le syndicat. Aujourd'hui, le SNEP, 3^e syndicat de la FSU

En bref, cet essai historique tente de répondre à la grande question suivante : comment est-on passé de la situation de 1969 avec 16 000 enseignants d'EPS dont 8 000 professeurs (assimilés aux certifiés), 4 heures d'EPS hebdomadaires pour les 600 000 lycéens et 1h1/2 pour les 2,4 millions de collégiens, à la situation actuelle avec 36 000 enseignants titulaires dont 28 600 professeurs et 3 100 agrégés et 4 700 chargés d'enseignements d'EPS (CE), ceci pour 5,7 millions d'élèves du second degré mais avec 2h en lycée, 4h en 6^e et 3h pour les autres classes du collège et les classes de Bac Professionnel.

L'exposé souhaite montrer qu'il ne s'est pas agi d'une évolution naturelle, mais plutôt que rien n'allait de soi et qu'il a fallu mener en permanence des actions collectives contre des politiques qui à des degrés divers négligeaient l'EPS. L'enjeu essentiel a été : démocratisation d'une EPS de qualité contre des variantes diverses d'une politique d'ex-pédiants et de pénurie.

A partir de cet exposé nous invitons aussi les lecteurs à vérifier l'hypothèse suivante quant à la nature du conflit pédagogique et politique qui traverse l'histoire de l'EPS : classiquement, on réduit trop souvent ce conflit à l'opposition de deux courants, le courant dit « sportif » et le courant dit « pédagogique » ce qui rend inintelligibles de nombreux moments de notre histoire.

En réalité, si l'on n'oublie pas les politiques dominantes, il y a eu schématiquement 3 courants en jeu :

- le courant « animation sportive » fondé sur la confusion EP/Sport, avec ses trois facettes techniciste, élitaire et marchande.
- le courant pour une « EP à contenu culturel exigeant », intégrant notamment un enseignement sportif humaniste,
- enfin le courant « généraliste ou formaliste » centré sur une EP de base ou transversale et plus ou moins anti-sport.

Peut-on souhaiter pour conclure que ce récit contribue à fonder une solidarité lucide entre générations et à apporter quelques stimulations pour les combats d'aujourd'hui ?

Professeurs d'EPS en 2004 ... D'où venons-nous ? ... Où allons-nous ?

rassemble 11500 syndiqués, soit près de 30%, ce qui n'est pas suffisant mais ce qui est une proportion remarquable dans le syndicalisme enseignant. De même, aux élections professionnelles, sa représentativité tourne depuis 30 ans autour de 80%.

Il doit y avoir de bonnes raisons pour cela et peut-être que nombre de collègues n'ont pas la mémoire courte. On touche ici à une donnée capitale et originale de l'histoire de l'EPS : celle-ci est en effet inséparable de l'histoire du SNEP et de son activité, ceci sans prétendre à l'exclusivité et sans ignorer le rôle d'autres organisations. C'est pourquoi la date de 1969 a été choisie comme 1^{re} date significative parce qu'elle correspond à la naissance du « SNEP d'aujourd'hui ».

Soulignons enfin que, s'il s'agit d'une vision de l'histoire proposée par le syndicat et son centre d'Etudes, cette vision tient compte des travaux historiques produits récemment (cf. bibliographie) et elle se situe clairement dans la perspective d'une collaboration loyale entre Acteurs et Historiens et de la tenue d'un débat critique et pluraliste permanent.

Quelles ont été alors les 2 époques marquantes et les 10 « années chaudes » ?

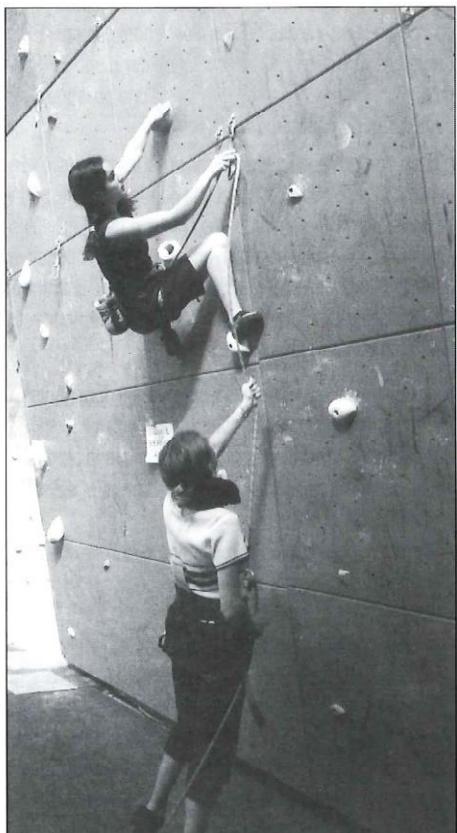
1 1969-1981 : « L'époque héroïque », époque de résistance et de construction identitaire de l'EPS sous la tutelle « jeunesse et sport » avec :

- 1969 : 1^{er} conflit global sur la politique de l'EPS
- 1970 : 1^{re} grande alliance pour l'EPS
- 1972 : Les Centres d'Animation Sportive mis en échec
- 1975 : La Loi Mazeaud contre l'EPS
- 1978 : La Profession en révolte contre le « plan Soisson »

2 1981-1996 : époque de l'intégration à l'Education Nationale avec des avancées puis de nouvelles difficultés.

- 1981 : Un rattachement à l'éducation nationale bien gagné
- 1983 : Une 1^{re} grève contre le retour de la pénurie
- 1989 : Les professeurs d'EPS et tout le Second degré menacés
- 1994 : Les 4 h d'EPS obtenues pour les classes de 6ème
- 1996 : Le SNEP obtient de nouveaux programmes-6^e

3 CONCLUSION : Une très relative démocratisation de l'EPS.



1 PREMIERE EPOQUE : 69-81

En préambule, les racines de 1969

Pourquoi commencer en 1969 ? Parce que c'est l'année d'une rupture politique dans la V^e République y compris pour l'EPS, c'est aussi l'année d'une rupture d'orientation syndicale chez les professeurs d'EPS. Mais, pour comprendre cette rupture professionnelle de 1969, il faut faire un bref retour en arrière sur les racines lointaines et les racines proches de 1969.

- Les racines lointaines de 1969 en 3 dates : 1936-1945-1958

Les acquis du Front populaire de 1936 (augmentation du pouvoir d'achat, congés payés, accès aux loisirs, mise en œuvre des propositions de Léo Lagrange, etc.), puis l'élán de la Libération en 1945 (programme du conseil national de la Résistance, plan Langevin-Wallon) ont alimenté de nouvelles exigences démocratiques pour l'éducation et la culture.

C'est, dans les années d'après guerre, la conjonction d'un mouvement social et politique progressiste assez fort et de la relative popularisation du sport qui va provoquer, chez les enseignants d'EPS en particulier, la formation de l'idée « d'éducation sportive » ou de « sport éducatif », en cohérence avec l'utopie culturelle et sociale d'un sport humaniste, y compris avec les illusions de l'époque sur les réalités éducatives et sportives des pays socialistes (travaux théoriques de Maurice Baquet, de Joffre Dumazedier avec Peuple et Culture...). Ce courant d'idées se développe en s'opposant aussi bien à des théories développées sur le sport (activité de diversion sociale et source de profit) qu'aux conceptions militaires, hygiénistes, naturelles ou généralistes de l'EP, discipline mal reconnue au Ministère de l'éducation nationale lui-même.

De son côté, à partir de 1958, la politique de Maurice Herzog, nouveau Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, va illustrer une volonté gaulliste de l'Etat de promouvoir une initiation sportive pour la jeunesse. Elle se heurtera aux méfiances pédagogiques et politiques des enseignants.

C'est dans ce contexte contradictoire, que vont se construire dans les pratiques, non sans tâtonnement et empirisme, les contenus d'un enseignement sportif à vocation éducative. Cela était effectivement porteur d'une rupture de sens et de contenu par rapport à la conception ancienne d'éducation physique.

Le ciment identitaire d'une partie importante de la profession qui se forme ainsi fusionne exigences éducatives et scientifiques, ambitions culturelles et sportives, perspectives sociales et politiques.

- Les racines proches de 1969 :

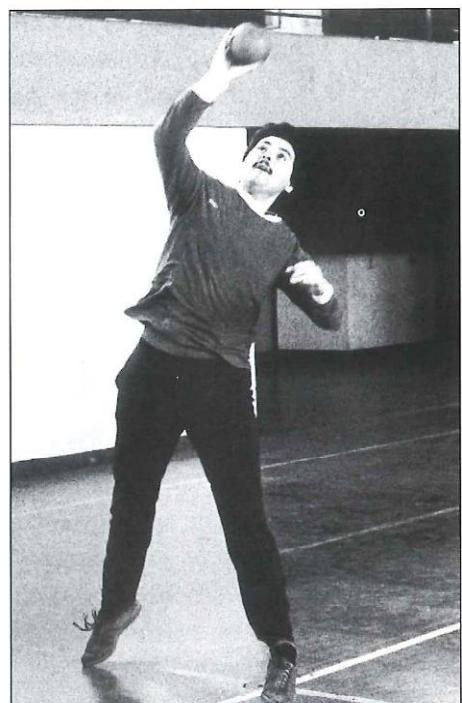
Les années 60 sont des années de mûrissement et de maturité pour la profession sur la base des idées précédentes.

Ce sont en effet des années d'effervescence pédagogique et politique : expérience du lycée de Corbeil, rayonne-

ment des ENSEPS, mouvement des Républiques des sports parti de Calais, stages de Sète avec la FSGT, renouvellement des conceptions de l'entraînement sportif, stages de sport-co de l'Amicale de l'ENSEP.

Les I.O de 1967 vont entériner ce mouvement, plus ou moins bien, au prix de quelques compromis conceptuels entre objectifs et moyens, mais en posant pour la première fois au plan politique la question capitale et nouvelle du droit d'accès de tous, par le système éducatif public, au domaine de culture des Activités Physiques Sportives et Artistiques. L'objectif des 5 h hebdomadaires d'EPS pour tous est confirmé !

En décembre 1968, à l'initiative du SNEP de l'époque, se tiennent les premiers « Etats Généraux de l'EP et du Sport Educatif », titre significatif !



Dans le même temps des actions sont conduites pour obtenir des lois - programmes pour les équipements sportifs.

En toile de fond, il faut évoquer l'opposition du mouvement syndical à la politique gaulliste, les actions répétées contre la guerre d'Algérie et les débats pour une alternative politique de la gauche unie. Nombreux sont les militants de l'EPS, étudiants, enseignants, qui ont un engagement communiste ou proche ou se réclament de diverses sensibilités « gauchistes ».

Enfin, en 1968 : c'est la grande révolte sociale et universitaire qui relance les exigences d'éducation et de culture. L'intégration universitaire des formations APS-EPS y trouve son point de départ avec la loi d'Orientation Edgar Faure, les 5 heures d'EPS sont réaffirmées. Le syndicalisme enseignant est secoué, le « réformisme » gestionnaire des dirigeants de l'époque est contesté.

Après les évènements de 68, la droite se maintient au pouvoir, Georges Pompidou devient président de la République après la démission de Charles de Gaulle ; l'ancien résistant et sportif Jacques Chaban-Delmas est nommé premier ministre.

- 67+68 = 69 ? Une rupture significative

Tout cela conduit en 1969 dans le SNEP (4 500 syndiqués sur 7 000 syndicables - 90 % aux élections professionnelles) dont la majorité se réclamait jusqu'alors de l'orientation « réformiste » UID (Unité, Indépendance, Démocratie) de la FEN *(500 000 adhérents) à l'élection de justesse d'une nouvelle direction « Unité et Action ». Cette nouvelle orientation majoritaire tient à afficher sa cohérence sur trois plans : le pédagogique, la conception de l'action syndicale et l'enjeu de société. C'est à dire qu'elle s'affirme pour une éducation sportive, culturelle et humaniste, elle-même située dans une perspective de changement social et démocratique et qu'elle s'engage pour un syndicalisme d'action collective unitaire de toute la profession, autant de principes négligés par la précédente direction.

La liste Unité et Action conduite par Marcel Berge comprend quelques personnalités pédagogiques comme : Robert Mérand, René Deleplace, Paul Goirand, Annick Davis, etc ...

L'engagement communiste de nombre des membres de cette liste est connu mais ce fait n'interfère en rien sur un accord fondé d'abord sur des objectifs professionnels communs et sur une pratique syndicale dynamique.

La profession va d'ailleurs se retrouver majoritairement et de façon croissante sur cette orientation comme vont le montrer les consultations internes et les élections professionnelles successives.

En même temps, dans le SNEP de 1969, un courant qui se veut plus « radical » au plan pédagogique et politique, rassemble malgré leurs différences Jean-Marie Brohm, Jean Le Boulch, Jacques Personne et recueille 14% des suffrages. Il s'oppose notamment aux IO de 1967 jugées comme l'instrument d'une politique sportive d'Etat. De son côté l'ex-courant majoritaire réformiste (UID) reste largement représentatif mais va régresser rapidement (Philippe Néaumet, sincèrement attaché à la défense de la profession, fut secrétaire général du SNEP avant 1969 et Claude Pineau Secrétaire pédagogique).

Enfin, il faut mentionner à coté du SNEP l'existence, à ce moment, d'autres syndicats :

- le SNEEPS-FEN, représentatif des Maîtres d'EPS (formation courte) moins important en nombre et d'orientation UID qui a joué un rôle d'allié ou de concurrent selon les moments.
- des syndicats « généraux », très minoritaires en EPS, rattachés à d'autres fédérations ou confédérations que la

* Le SNEP faisait alors partie de la FEN (fédération de l'éducation nationale - 500 000 adhérents) comme une quarantaine de syndicats des personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture. La FEN connaîtra une grave scission en 1992. Le SNEP sera co-fondateur, en 1993, d'une nouvelle fédération, la FSU qui rapidement, deviendra la fédération la plus représentative sur le terrain de l'éducation, la recherche, la culture.

FEN, le SNALC - CSEN, le SGEN-CFDT, la CNGA (marquée à droite). Aux élections professionnelles de 1972, le SNEP rassemble 86,6% des exprimés, le SNALC 5,5, le SGEN 3,7, la CNGA 4,1.

■ 1969 : Un conflit durable s'ouvre autour de l'EPS

Un nouveau ministre et un nouveau syndicat, c'est un aboutissement mais aussi un point de départ ! Avec le nouveau SNEP apparu en Mai 1969, le nouveau Secrétaire d'Etat Joseph Comiti, gaulliste de choc qui remplace Maurice Herzog, deux camps cohérents sont face à face, deux visions de la politique de l'EPS vont s'affronter.

- En 1969, où en est la démocratisation de l'EPS ?

- 3 millions d'élèves (dont 600 000 en second cycle long) avec 4 h d'EPS en lycée, 1 h 1/2 en collège, ceci avec 16 000 enseignants dont 8 000 professeurs d'EPS et un sport scolaire de 400 000 licenciés.

En 1959, il y avait 6 000 enseignants pour 1 100 000 élèves, 1 pour 180 élèves !

La pression « post-1968 » oblige à réaffirmer les 5 h (« Nous n'en démordrons pas » proclame le 1er ministre Chaban-Delmas... mais il faudrait pour cela le double d'enseignants !) et à offrir 1 100 postes au CAPEPS 69.

EN 1969 et 1970 le conflit Comiti - SNEP sur la politique de l'EPS porte à la fois sur les horaires, les contenus, les enseignants et bientôt sur le sport scolaire. Comment se sortir des 5 heures se demande le ministre qui est sceptique sur le volontarisme de son 1^{er} ministre.



Marcel Berge, premier secrétaire général du « nouveau » SNEP de 1969 à 1979

A partir d'un budget en régression (0,65% du budget de l'état), Comiti décide de fixer "provisoirement" comme priorité 3 h en collège et 2 h en lycée, ce qui suppose une vaste opération de transferts autoritaires de postes. De plus des projets d'animateurs à l'école et de Carrefours sportifs, structures mixtes à cheval sur scolaire et extrascolaire, sont avancés. C'est la première concrétisation du courant « animation sportive ». Enfin pour récupérer des heures, l'animation de l'association sportive est proposée en vacances.

Dès juin 1969, les ENSEP (450 élèves fonctionnaires rémunérés, un centre de formation considéré comme un foyer de « subversion » !) avaient été supprimées par décret pour créer un établissement national non universitaire. Un vaste projet d'unification de la formation des cadres en EPS et APS sous la tutelle du ministère des sports est avancé ; ce projet de formation non universitaire représentant une impasse, la nouvelle direction du SNEP réussit à le bloquer.

Tels sont les motifs tous très importants qui conduisent après une consultation lancée dès fin 69, à la 1^{re} grève très réussie de la profession, le 10 Mars 1970, à l'appel du seul SNEP et qui affiche la plate-forme revendicative suivante :

- rattachement de l'EPS à l'Education Nationale
- recrutement de 2 500 professeurs
- refus des animateurs à l'école
- maintien des ENSEP
- sauvegarde des moyens d'encadrement du sport scolaire
- plan d'équipements sportifs scolaires

Cette grève bénéficie d'un grand retentissement national dans les médias.

C'est le premier temps fort d'un bras de fer qui va durer 11 ans.

■ 1970 : Naissance d'une grande alliance pour l'EPS

Les 23 et 24 Mai 1970, se tiennent à Paris les Assises de l'EPS, du Sport et des Activités de pleine nature avec près de 700 délégués. Ce sont de véritables Etats Généraux qui donnent l'idée du rapport d'influence existant dans la société française sur cet enjeu. On peut y voir un fait de civilisation nouveau et important.

C'est en effet la 1^{re} concrétisation exemplaire d'une vaste alliance unitaire et sans confusion pour le développement de l'EPS à l'école mais aussi pour la démocratisation des activités sportives et de pleine nature : 300 assises locales, 40 organisations nationales (parents d'élèves, OMS, collectivités locales, Médecins, FSGT, Syndicats, mouvement laïque d'Education Populaire et de Jeunesse mais très peu de Fédérations sportives...). Le SNEP en a été une des chevilles ouvrières. Cet événement pèsera à l'évidence pour les CAPEPS 1971 et 1972 qui bénéficieront respectivement de 1030 puis de 1050 postes. Une 3^e loi programme pour les équipements sportifs sera votée en 1971.

Un Comité pour le « doublement » du budget J-S va naître de ces Assises. Il sera à l'origine, dans les années suivantes, de plusieurs manifestations marquantes (par exemple 10 000 manifestants, le 8 juin 1972, devant le Secrétariat d'Etat J-S). Très logiquement, les militants du courant minoritaire du SNEP proche du 3^e courant pédagogique évoqué dans l'introduction vont contester cette alliance parce qu'elle demande aussi des crédits pour le sport.

Pourtant les Assises vont reprendre les principales revendications du SNEP et notamment le rattachement à l'EN, un recrutement accru de professeurs avec une formation universitaire, le refus d'animateurs à l'école.



Ceci contribuera fortement à l'intégration de ces exigences dans le programme commun des partis de gauche de 1972 et celles-ci seront maintenues fort utilement jusqu'en 1981 dans les programmes de la Gauche.

■ 1972 - Les centres d'animation sportive mis en échec

Il s'agit d'une nouvelle tentative de réponse politique et pédagogique à la question lancinante de la démocratisation de l'EPS qui, grâce à la publicité donnée à l'objectif des 5 heures, donne mauvaise conscience aux responsables gouvernementaux ; cela alors que la moyenne globale du second degré stagne, vu l'expansion du 1^{er} cycle, autour de 2 h hebdomadaires pour les 4 100 000 élèves.

Après une tentative d'augmentation des maxima de services des enseignants, après divers autres tâtonnements (idée d'implantation directe d'animateurs dans l'école ; idée de « carrefour sportif » rassemblant école, club, municipalités ; idée assez grossière de valider les pratiques en clubs au titre des horaires-élèves, le Secrétariat d'Etat J-S élabora, en passant par deux circulaires intermédiaires (25-11-71, 24-04-72), un produit idéologiquement et institutionnellement plus performant.

C'est au nom d'une « nouvelle orientation de l'enseignement sportif » que l'on invente des « structures nouvelles » : des structures administratives extrascolaires autour d'un équipement sportif pour permettre l'emploi d'animateurs ou de « moniteurs » sous le contrôle de professeurs affectés sur ces structures. On veut ainsi démultiplier à moindre frais l'encadrement mais hors de l'école (le maître deviendrait contremaître !).

On veut aussi, au nom du libre choix des activités opérer un glissement hypocrite entre l'obligatoire et le facultatif, voire porter atteinte à la gratuité scolaire.

Ce sont les Centres d'Animations Sportives définis par la circulaire du 1^{er} juillet.

C'est une véritable bataille publique d'idées que le pouvoir va livrer contre l'EPS jugée « ringarde », les APPN sont utilisées pour tenter de prouver qu'il faut « sortir » hors des murs de l'école. Une modification du CAPEPS est même envisagée dans cette perspective.

On théorise l'animation sportive au nom de l'optionnel et du modernisme. Certains enseignants préoccupés de la coupure avec le monde sportif sont séduits ainsi que le

syndicat des maîtres d'EPS à qui le gouvernement propose des contreparties corporatives. Le SNEP, pour sa part (c'est l'essentiel de son congrès de 1972 à Orsay) va appeler les professeurs à relever le défi de la rénovation de

l'EPS en construisant, notamment par une formation continue dynamique, des contenus culturels et éducatifs modernes, cela sans céder pour autant ni sur le caractère obligatoire de l'EPS pour tous ni sur le cadre du service public scolaire.

Il va donc s'opposer non sans débats difficiles au courant "animation sportive" officiel comme à tout retour au formalisme et au conformisme scolaire. La réalité des 3 courants indiqués en introduction est ainsi confirmée.

La contradiction réelle du moment, qui explique quelques incompréhensions, résultait justement de la nécessité de promouvoir l'ouverture culturelle des contenus de l'EPS tout en refusant toute forme de déscolarisation. Nous avons insisté sur le refus de confusion entre EPS rénovée dans l'école et animation sportive extrascolaire.

Le SNEP organise le boycott des CAS en appelant au refus d'être muté ou affecté sur un poste CAS et en exigeant la récupération, pour l'école, des moyens attribués à cette opération. Il fait partager progressivement son point de vue à plusieurs organisations du Comité pour le doublement du budget : les OMS, les parents d'élèves, les chefs d'établissements et la FEN après quelques flottements.

A la rentrée 1972, 200 postes CAS sont créés, 100 restent non pourvus.

A la rentrée 1973, 300 nouveaux postes sont implantés mais beaucoup sont récupérés par des établissement scolaires.

Auparavant, en Avril 1973, le ministre Comiti qui avait révélé de mettre en place un millier de CAS, doit céder la place, plutôt découragé, à Pierre Mazeaud qui va poursuivre cette politique, sans trop de conviction, en l'intégrant dans le dispositif de son projet de loi. 350 CAS subsisteront en 74-75. On peut dire qu'en 3 ans, cette politique des CAS, véritable tentative de déscolarisation de l'EPS sera mise en échec.

Une politique globale

Cette nouvelle politique est éclairée par les autres facettes de la politique globale de l'EPS conduite simultanément par Comiti pour gérer la pénurie. Ainsi le transfert de postes des lycées vers les collèges est poursuivi même si beaucoup ont été empêchés, le recrutement des professeurs est réduit en 1973 à 870 postes et celui des maîtres augmenté, on crée même des professeurs de collèges bivalents. Enfin et surtout le ministre remet en cause le forfait de 3h prévu

dans le service pour l'animation du sport scolaire en proposant à la place un système d'heures supplémentaires ce qui provoque deux fortes grèves, les 7 décembre 1972 et 23 janvier 1973. Ce projet sera abandonné pour l'essentiel car le libre choix, confirmé par Pierre Mazeaud fin 73, sera laissé aux enseignants d'EPS qu'on espère séduire. Mais ceux-ci, à l'appel du syndicat, choisiront à 90% de garder le « forfait AS » dans leur service.

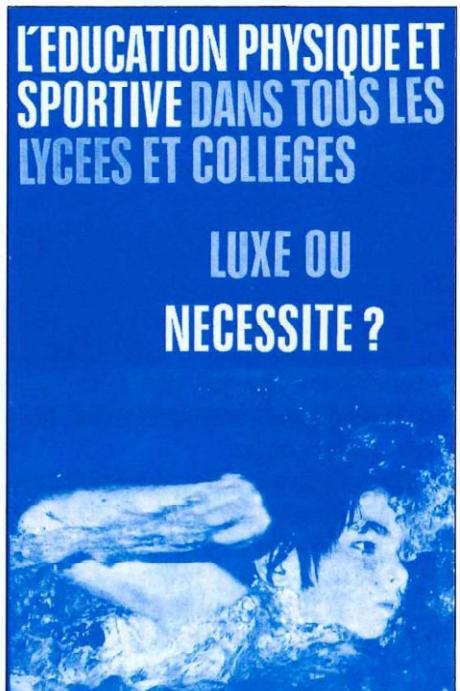
En 1974 il y a 900 000 licenciés à l'ASSU, ce qui correspond à un doublement en 5 ans.

■ 1975 - La loi Mazeaud : l'abandon de l'EPS à l'école légalisé ?

Début 1974, malgré ou à cause d'un budget très contesté, le secrétaire d'Etat JS qui poursuit l'opération CAS et les transferts, entreprend la rédaction d'une loi pour l'EP et le Sport.

Situons le contexte politique en mai 1974 : Valéry Giscard d'Estaing est élu de justesse Président de la République contre le candidat du Programme commun de la Gauche, Jacques Chirac est 1^{er} ministre, René Haby, ministre de l'Education (qui n'est plus nationale), Pierre Mazeaud est reconduit comme Secrétaire d'Etat J-S et rattaché curieusement à un ministère de la « Qualité de la vie » !

Juin 1974, face à un CAPEPS réduit à 600 postes, les étudiants d'EPS manifestent à Charleroi pendant les Championnats de France Universitaire ; un certain Guy Drut, interviewé pour son record d'Europe, dénonce le scandale de l'insuffisance des postes.



Plaquette éditée en 1975 à 120 000 exemplaires

* *Le chat et la langouste : Le 22-2-73 Comiti reconnaît dans le journal L'Equipe son échec avec les professeurs d'EPS « Devant leur syndicat, je suis comme un chat qui tourne autour d'une langouste » !*

Le budget 1975 s'annonce pire : 0,70% du budget de l'état contre 0,74 précédemment et un CAPEPS 1975 ramené à 575 postes.

Au printemps 1975, le projet de loi est présenté dans la perspective de « normaliser » les rapports entre l'Etat et le monde du sport mais il concerne également l'EPS.

L'article 3 de cette loi est un paquet-cadeau qui condense toute une politique pour l'EPS :

- on parle d'initiation sportive et non d'EPS
- on confie celle-ci aux établissements, aux AS, aux CAS, à des éducateurs sportifs et, le comble, aux clubs sportifs privés habilités à cet effet.

Pierre Mazeaud intervient à l'Assemblée Nationale dans le débat pédagogique en se prononçant pour une EP de base à l'école, pour mieux situer ailleurs l'initiation sportive (belle perversité et confirmation paradoxale de la problématique des trois courants proposée en introduction). Dans la même logique, il distingue subtilement, le « sport à l'école », du « sport des scolaires ».

Par ailleurs, cette loi crée l'INSEP, établissement non universitaire, et coupe l'ASSU en deux en séparant le sport scolaire et universitaire.

Le Ministre a alors la mauvaise idée d'effectuer un tour de France « d'explications » dans une série de villes de province. Résultat : une trentaine de manifestations d'étudiants, d'enseignants, mais aussi de sportifs ont lieu pour exiger des postes au concours et le retrait du projet de loi. En 1975, le SNEP, qui va réunir 85% des voix aux élections professionnelles, réalise et diffuse à 120 000 exemplaires une plaquette « EPS, Luxe ou Nécessité ? » pour populariser ses propositions et critiquer le projet de loi et le système des CAS. De leur côté, les organisations du « Comité pour le doublement du budget J.S. » expriment une nette opposition à la loi, même que certaines fédérations sportives inquiètes pour leur indépendance et sensibles à l'argument « mieux vaut un bon budget sans loi qu'une loi avec un mauvais budget ».

Le Conseil supérieur de l'EN vote le 14 mars un avis négatif.

Le 15 Mai, une grève unitaire et massive des enseignants d'EPS exige des postes et le retrait du projet de loi.

Le 19 Mai 1975, les étudiants récidivent à Charléty devant un Mazeaud excédé.

Ajoutons encore que ce projet a été associé au projet de loi Haby sur l'école, critiqué pour son orientation ségrégative et contesté le 24 mai par une grande manifestation de 100 000 personnes.

Cette loi « d'abandon de l'EPS à l'école » sera votée « à la sauvette » et par discipline en novembre 75 dans l'hostilité générale y compris à droite (Herzog sera absent) et, pour l'EPS, elle sera en fait inappliquée. Elle survivra pourtant jusqu'en 1984.

Cette même année 1975, autre facette d'une politique régressive, le SEJS (secrétariat d'état jeunesse et sport) crée le professorat-adjoint, après négociation avec le SNEEPS et la FEN (qui seront d'ailleurs un certain temps favorables à la loi). C'est un corps formé à bac plus 2, à

EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE PROFS CHOMEURS ELEVES SANS PROFS! DOUBLEZ LE BUDGET



Badges édités par le SNEP en 1975



- récupération de 600 postes des services universitaires et extrascolaires et des centres d'EP spécialisés
- multiplication des transferts
- inscription de zéro création de poste de professeurs au projet de budget 79 et de 460 postes de PA (ce qui va contribuer à l'inversion, pour la 1ère fois, du rapport des recrutements aux concours 79 : 400 profs pour 485 PA).

Le nombre de postes aux concours dépend des postes créés au budget mais aussi des postes laissés vacants (départs en retraite, disponibilité, etc.)

La stratégie du ministre va consister à chercher à isoler le SNEP et les professeurs d'EPS et à séduire tous les autres y compris les médias au nom de l'intérêt des élèves.

La réaction de rejet à ce plan, perçu comme une véritable provocation par la profession, est, à l'initiative du SNEP, très forte et immédiate : grève dès le 21 septembre, puis Manifestation nationale exceptionnelle le 13 octobre (la moitié de la profession, les 2/3 des étudiants montent à Paris !), le SNEP gagne le droit de s'expliquer en 1^{re} page du Monde le 6 décembre 1978.

Les ressorts de la réaction de la profession ont été autant pédagogiques que corporatifs, c'est l'identité professionnelle qui a été touchée notamment avec la mise en cause du militantisme consacré au sport scolaire et la conscience qu'il y avait incitation hypocrite à l'abandon de l'association sportive. Enfin la méthode autoritaire a été très mal reçue.

Soisson est mis en difficultés puisque le vote de son budget est reporté du fait de la défection du RPR, principal groupe de la droite, sensible à l'opinion publique ; il doit alors annoncer la création de 300 postes de professeurs.

Mais le ministre manœuvre et refuse de négocier directement avec le SNEP. Il ne propose qu'une grande discussion avec la FEN sur les rythmes scolaires. Le SNEP est ainsi chapeauté par une FEN relativement « compréhensive » à l'égard du ministre, peu suivie par un SNEEPS hésitant et trahi par un syndicat des Instituteurs (SNIPEGC) qui revendique des bivalents EPS en collège.

Le SNEP cherche dans ces conditions à inscrire l'action dans la durée, non sans débats difficiles avec les partisans de la grève illimitée et en tenant compte des réactions sincères et passionnées de nombreux enseignants peu expérimentés dans l'action syndicale. Les Renseignements Généraux font même courir le bruit que le ministre craindra la grève illimitée avec une évidente volonté provocatrice. Quel gouvernement de l'époque n'a pas rêvé en effet de casser le syndicat ?!

Le principe de grèves « reconductibles », un jour par semaine, est alors inventé et choisi majoritairement dans le syndicat. Celles-ci tiendront jusqu'au 1^{er} trimestre 1979, avec de multiples manifestations.

Les professeurs d'EPS vont être soutenus par l'opinion et les parents car les mises en cause du sport scolaire, du recrutement des étudiants, de l'EPS spécialisée ont provoqué une très large réprobation.

Des initiatives particulières sont réalisées pour sauvegarder le sport scolaire :



La grande manifestation du 13 octobre 1978

- un appel de 5000 personnalités sportives est lancé
- une journée de cross anti-plan Soisson ou de galas du sport scolaire sont organisés
- le 31 mars 1979, une Convention nationale du sport scolaire se tient à la Sorbonne,
- enfin le 3 Juin, à Charléty, Soisson préfère être absent au championnat de l'UNSS pour ne pas voir une manifestation tonique.

C'est dans cet esprit que le Congrès du SNEP lance en juin 79, un Appel au « maintien de l'AS dans le service en tout état de cause » ceci compte tenu de certaines tendances minoritaires suicidaires prônant la réduc-



Pancarte dans manifs de 1978-79

tion, voire le boycott de l'animation du sport scolaire. La survie de celui-ci s'est jouée à ce moment là !

C'est d'ailleurs sur le sport scolaire que l'action reprendra dès la rentrée 79 avec une grande journée, le 24 octobre, appuyée par les parents et les chefs d'établissements. C'est le signal de la reprise de la guérilla contre le plan Soisson qui durera toute l'année 79-80.

Concernant l'année 78-79, faute d'élargissement le mouvement s'est affaibli progressivement. Le SNEP en sortira certes, un peu secoué, mais la profession ne se trouvera nullement démoralisée mais plutôt fière d'avoir fait la preuve de sa capacité de résistance comme la suite le montrera.

Le SNEP rassemble 78,6% des suffrages aux élections professionnelles de 1980. Soisson, lui, en sortira très impopulaire et les enjeux de l'EPS auront bénéficié d'une publicité exceptionnelle, ce qui sera capital pour la suite des événements.

Quel bilan ?

Après des négociations conclues avec une FEN qui poussait au renoncement, le plan est partiellement appliqué malgré une résistance aux heures supplémentaires et aux transferts et le maintien militant du sport scolaire, 400 postes sont ouverts au CAPEPS 79. Il est exact de dire que les horaires-élèves ont progressé, mais à quel prix !

Mentionnons enfin un effet positif différé sur les recrutements 80, avec 480 postes au CAPEPS et 500 au concours P.A. (la formation courte restant privilégié).

Mais la profession ne tourne toujours pas la page, ainsi le 22 octobre 80, en région parisienne, un cross UNSS est « interdit » parce qu'il est prévu d'afficher l'exigence du rétablissement des 3 h, il sera maintenu à l'initiative syndicale et rassemblera 12 000 jeunes !

Mars 81, le SNEP recueille 79% des suffrages aux élections professionnelles, et le 6 Mars, encore, les professeurs réalisent une forte grève pour les revendications de l'EPS.

Nous sommes alors à la veille d'élections présidentielles décisives !

BREF BILAN D'ETAPE DE LA PREMIERE EPOQUE 1969-1981

La question de la démocratisation de l'EPS s'est posée pour une population scolaire des collèges qui a augmenté de 30% (plus 600 000 élèves)

Le nombre des enseignants d'EPS est passé de 16 000 à 22 000.

Cette période se caractérise par la mise en échec d'une tentative sérieuse de déscolarisation de l'EPS et de mise en place d'un système d'Animation Sportive d'Etat qui sans la résistance de la profession aurait pu s'installer durablement. Soulignons aussi les tentatives répétées et dangereuses d'affaiblissement du sport scolaire.

Paradoxalement, cette période conflictuelle a permis une forte mise en avant des besoins pour le développement de l'EPS, en particulier parce que le SNEP a fait des efforts pour populariser les propositions de la profession et de son syndicat.

Dans le même temps, la construction des contenus culturels de l'EPS s'est poursuivie, grâce notamment aux apports d'une Formation Professionnelle Continue militante et innovante et grâce aussi au débat national obtenu par le SNEP en 1980 pour l'actualisation des I-O.



2 DEUXIÈME EPOQUE : 1981-2000. AVANCÉES ET NOUVELLES DIFFICULTÉS

■ 1981- L'EPS rattachée à l'éducation nationale, un bond en avant pour la discipline

- 10 Mai 1981 : second tour des élections présidentielles, le candidat de la gauche est élu.
- 28 Mai : le décret qui fixe les attributions du nouveau ministre de l'EN intègre explicitement l'EPS et la retire à la J.S.

Il est clair que si François Mitterrand n'avait pas été élu à la Présidence de la République une telle décision politique avait peu de chance d'être prise.

Mais si la victoire politique de la Gauche était une condition nécessaire, elle n'aurait pas été suffisante sans le capital d'influence amassé les 12 années précédentes par les actions pour les revendications de l'EPS. C'est ce qui a permis leur prise en compte par les partis de gauche (PC-PS-MRG) sensés préparer une alternative politique. Interrogé, fin 1981, par un journaliste sur les raisons de ce rattachement, Jean Glavany, responsable du parti socialiste sur cette question dans les années 80, répond « *c'est le fruit d'une vieille revendication de l'ensemble des organisations syndicales mais aussi des partis de gauche puisque c'était une des propositions les plus concrètes du Programme commun* ».

L'exigence de ce rattachement est en effet présente dès l'origine du syndicalisme des professeurs d'EPS, elle est rappelée en 1958, puis, avec force, en 1969.

Dès 1970, les Assises de l'EPS et du Sport, avec 40 organisations nationales expriment cette demande. La FEN, le CNAL (comité national d'action laïque) font de même à plusieurs reprises.

Le programme commun des partis de gauche l'intègre en 1972, de même, les programmes du PCF et du PS aux législatives de 73 puis de 78 la reprennent également. En 1977, le SNEP publie un programme complet pour le développement de l'EPS qui intègre des modalités précises pour l'intégration, avec en particulier l'idée d'une structure administrative spécifique (le futur Service EPS). C'est ainsi qu'en avril 81, le candidat de la gauche est conduit à intégrer cette mesure dans ses 110 propositions.

Après le 1^{er} tour du 28 avril qui place en tête F. Mitterrand, le SNEP appelle à voter pour lui après avoir obtenu le 6 mai un engagement public sur cette question (interview à l'Equipe). Au lendemain du second tour victorieux, le 11 mai, un contact est pris avec « l'antenne présidentielle » pour veiller à cette intégration qui se joue en effet dès la composition du gouvernement avec la rédaction des décrets d'attributions des ministres. Le 18 mai, Jean Glavany et Pierre Bérégovoy reçoivent sur ce point une délégation du SNEP. Le 28 mai, le décret d'attribution du ministre de l'EN Alain Savary officialise cette intégration et le transfert des enseignants d'EPS du MJS à l'EN.

Cela n'est pas allé de soi car de fortes résistances se sont manifestées du côté de la mouvance socialiste



Rencontre SNEP-SAVARY le 11 juin 1981

Jeunesse et Sports comme du côté de l'administration J.S.

Le 11 juin 1981 a lieu la 1^{re} rencontre SAVARY -SNEP (voir photo ci-dessus) sur l'ensemble des problèmes de l'EPS avec remise par Jacques Rouyer, Secrétaire Général du SNEP depuis 1979, d'un mémorandum complet et, dans la bonne humeur, du poster de la manifestation du 13 octobre 1978 (« carte d'identité de la profession » !) ce qui n'est pas inutile vu le débat très serré sur la question du rétablissement des 3 h d'AS (« ça coûte 1000 postes ! » diront certains).

Ainsi ont été acquis :

- l'intégration à l'EN et la création d'un service spécifique de l'EPS demandé par le SNEP,
- la création de 3000 postes en 2 ans et l'arrêt des transferts,
- le rétablissement (non sans difficultés) du forfait de 3 h,
- la mise en chantier d'une nouvelle loi pour l'EPS et le sport afin de remplacer la loi Mazeaud de 1975,
- l'arrêt du recrutement des P.A., la création de l'agrégation, un plan de titularisation d'auxiliaires,
- la relance des formations universitaires et une section EPS à l'INRP.

En octobre 81 un colloque tenu à l'initiative du SNEP avec 400 participants a pour thème significatif « EP et réussite de tous ». Il appelle à une relance pédagogique et didactique et à un plan de développement et de transformation de l'EPS.

Ainsi un net progrès pour l'EPS et pour le sport scolaire peut être enregistré.

De réelles avancées historiques sont obtenues.

1982- Un député socialiste présente un rapport à l'Assemblée Nationale prévoyant la créations de 1500 postes par an, (un communiqué commun PS-SNEP du 12 mai 82 fixait l'objectif des 4h collège et de 3h lycée). Il y a 1200 postes au CAPEPS 82 !

1982- Le rapport Legrand sur la démocratisation des collèges retient le principe des 5 h d'EPS !

Enfin la loi « Avice » qui ne paraîtra que le 16/7/84 et qui se substitue à la loi Mazeaud, contient, à l'initiative syndicale, le remarquable article 2 suivant « *l'EPS et le sport scolaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles* » ! Cet article est d'ailleurs toujours présent dans la loi Buffet du 6/7/2000.

■ 1983 -Virage vers la rigueur pour l'EPS ?

Dès l'été 82, un tournant se prépare et le projet de budget 83 va en donner la preuve. Le gouvernement de gauche, sous la pression des forces libérales, vient de faire le choix de la rigueur économique. Le projet de budget est très mauvais pour l'EPS.

Le 4 novembre 82, 2000 étudiants et professeurs manifestent à Paris en prévision de la régression qui s'annonce pour le CAPEPS 83, 270 postes seulement sont prévus en effet.

La profession dont la sensibilité majoritairement de gauche est connue est plutôt déconcertée et le syndicat estime nécessaire de relancer « une nouvelle bataille de l'EPS ». Avec le souci de se montrer constructif, le SNEP lance seul, le 27/1/83, une grève « POUR », c'est à dire POUR la réussite des changements promis pour l'école. C'est la 1^{re} grève d'ailleurs du secteur enseignant depuis mai 81. Puis, le 9 mai 83 ce sera l'ensemble des enseignants qui manifesteront pour la révision du budget de l'EN.

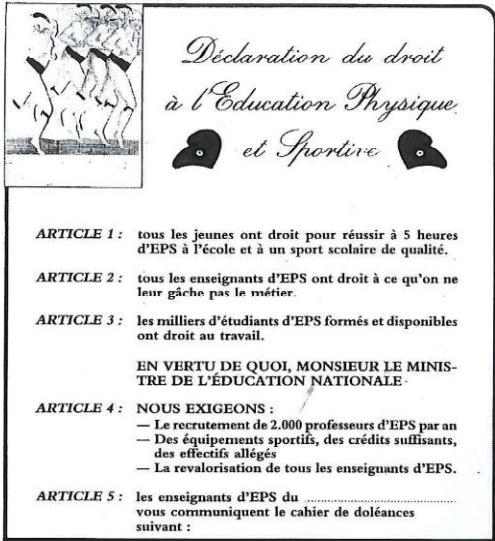
Ce ne sera pourtant pas suffisant pour empêcher une austérité aggravée pour le budget 84, ceci malgré deux nouvelles grèves, le 14 novembre 83 puis le 31 janvier 84 suivies d'une manifestation intersyndicale le 21 mars. 1984, c'est en effet, l'année du plus mauvais CAPEPS de l'histoire : 170 postes !

Pourtant, il manque toujours 1500 postes pour les 3h collège et 2h lycée.

Il y aura plusieurs autres actions revendicatives en 1984 et 1985, spécifiques ou unitaires avec campagne d'opinion, affiches et lettre aux parents.

La loi Avice évoquée précédemment est promulguée en juillet 84 et devient pour l'EPS, la mauvaise conscience d'une telle politique !

1984, c'est aussi l'année du renoncement du Président de la République à l'unification laïque de l'enseignement ce qui provoque la démission du ministre Alain Savary et son remplacement par Jean-Pierre Chevènement.



Le gouvernement de la gauche unie Mauroy fait place au gouvernement Fabius.

1985 - Il y aura 240 postes au CAPEPS et 25 pour l'agrégation.

Par ailleurs, un nouveau système de gestion budgétaire des postes, la fameuse « Dotation Horaire Globale par établissement » (DHG)* va commencer à sévir. Dans un cadre de répartition de la pénurie, c'est un nouvel obstacle à la démocratisation de l'EPS parce qu'il met l'EPS, comme d'autres disciplines « fragiles », en concurrence inégalée avec les autres dans chaque établissement. Notons que la gestion par la DHG est toujours en vigueur.

* Les circulaires fixant les effectifs par classe sont supprimées et les moyens par disciplines ne sont plus attribués aux établissements selon les besoins (nombre de sections / heures à assurer) mais globalisés par établissement en fonction d'enveloppes pré établies.

Mais la régression n'est pas seulement budgétaire, elle est aussi conceptuelle et pédagogique puisque avec la circulaire Calmat-Chevènement, (Alain Calmat est secrétaire d'Etat J-S), on voit revenir « l'animation sportive » c'est à dire, au nom de l'aménagement du temps scolaire, l'idée d'activités sportives à cheval sur le scolaire et le périscolaire encadrées par des non-enseignants. C'est le pendant logique d'un retour du ministre J.-P. Chevènement à la distinction entre matières dites principales et matières dites secondaires, ce que dénonce vertement une lettre ouverte du SNEP au Ministre.

Mais c'est pourtant ce même ministre qui proclame que 80% d'une classe d'âge doit parvenir au bac, ce que reprendra la loi d'orientation de 89. Le SNEP soutient cette orientation. La vague lycéenne va alors déferler de 85 à 95(+25% d'élèves en second cycle). Cette massification pose des problèmes de nombre de postes et c'est sans doute pourquoi on sonde le SNEP sur l'éventualité de rendre l'EPS facultative dans le second cycle et on commence à remettre en cause le sport scolaire, en particulier en lycée !

Pour autant le travail pédagogique continue. Stimulé sans doute par la parution en juin-juillet 1983, de nouveaux textes sur l'évaluation au baccalauréat, un livre sur l'éva-

1989 : Pour le bicentenaire de la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 !

luation est édité et diffusé par le SNEP à 12 000 exemplaires en 1984, signe certain d'une question professionnelle sensible. Un colloque est aussi organisé par le SNEP pour la relance du sport scolaire. De son côté le travail de la commission pédagogique ministérielle EPS dite « verticale » et la préparation des IO de 85 provoque de riches productions dans les académies, où sont organisés des débats. Mais, en contradiction avec les propositions faites, le plus souvent, par les collègues, apparaît dans celles de ladite commission le retour d'un certain formalisme. Le processus se conclut par un texte de compromis assez médiocre.

Pour sa part, le SNEP réussit, en octobre 85, le jour même d'une forte grève pour l'EPS, un colloque de 500 participants sur le thème significatif « promotion de l'EPS et didactique des APS ». Le livre qui en sera tiré sera diffusé en 86 à 5 000 exemplaires. D'autres productions « didactiques » sont proposées par l'INRP, des UFR-STAPS, d'autres associations.

1986, la gauche perd la majorité aux législatives, Jacques Chirac devient 1^{er} ministre, Guy Drut ministre de la J-S et René Monory de l'EN. Celui-ci commence par supprimer le Service EPS au ministère (créé au moment de l'intégration à l'EN). Il y a 270 postes au CAPEPS 86.

■ 1989 - L'EPS dans l'enjeu du second degré

Pour le vingtième anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, le SNEP édite en affiche une Déclaration du Droit à l'EPS pour tous les jeunes. Il est toujours utile de prendre date !

Auparavant, à l'automne 1988, François Mitterrand a été réélu Président de la République et Michel Rocard nommé 1^{er} ministre, Lionel Jospin est à l'EN et Roger Bambuck à la J-S.

Le nouveau gouvernement doit faire face à la vague démographique lycéenne et à une crise sérieuse de recrutement d'enseignants pourtant il va estimer que le développement des recrutements risque de coûter beaucoup trop cher.

Aussi, un projet « économique » de nivellation par le bas de la formation et du statut des enseignants du Second Degré est-il mis au point : des bivalents formés à bac+3 pour les collèges, les certifiés pour les lycées, les agrégés dans le supérieur.

Bivalents : professeurs enseignant deux disciplines.

Circonstance aggravante, ce projet a été préalablement négocié avec les directions syndicales de la FEN et du SNIP-EGC (instituteurs et professeurs de collèges) qui constatent la forte perte d'influence de la tendance qu'ils représentent (UID) dans les syndicats du second degré, SNES et SNEP en particulier, et inquiets du développement de

ceux ci par accroissement du nombre de certifiés et agrégés, considère que la re-création d'un corps de bivalents est leur seul moyen de conserver la majorité dans la FEN. On est bien loin de la défense de l'intérêt du service public d'éducation !

Le SNEEPS (syndicat des P.A. d'EPS) collera hélas aux positions de la direction de la FEN.

Pour l'EPS qui vient d'engranger quelques progrès importants : arrêt du recrutement des professeurs adjoints, création de l'agrégation, le recul serait considérable et l'édition du bulletin du SNEP de décembre 88 titre : « chronique d'une mort annoncée ! »

Heureusement, la réaction solidaire des enseignants des collèges et des lycées à l'appel du SNES et du SNEP sera plus qu'énergique : plusieurs grèves reconduites, une grande manifestation nationale le 4 mars, une campagne d'opinion importante sur le métier d'enseignant, ses réalités et ses difficultés et sur la nécessité de sa revalorisation. Le ministre Jospin devra, malgré le dépit de son conseiller Allègre, malgré les pressions de la FEN, revoir sa copie et mettre une importante enveloppe financière sur la table des négociations. Le projet de professeur de collège bivalent est abandonné. Non seulement les catégories existantes sont confirmées mais il y a revalorisation de toutes les catégories (hors classes, concours internes, avancement accéléré en début de carrières) et augmentation des recrutements. Ainsi pour l'EPS le Capes passera de 355 en 88 à 533 en 89 puis à 844 en 90 ; les recrutements aux Capes interne et Agrégation progresseront aussi.

Mais la politique 88-89 pour l'EPS, c'est aussi la circulaire Jospin-Bambuck qui, dans la suite de la circulaire Calmat-Chevènement déjà citée, des « contrats Bleus » Bergelin du gouvernement précédent, illustre pour le 1^{er} degré une nouvelle version de la ligne « animation sportive extra-scolaire » au nom bien sûr des rythmes de vie de l'enfant ! En prime, le 1^{er} ministre Michel Rocard donne l'impression d'ignorer l'intégration de l'EPS à l'EN en missionnant publiquement (discours de Limoges), Roger Bambuck, Secrétaire d'Etat JS pour qu'il contribue à « rééquilibrer la formation physique à l'école » !

Enfin la politique concernant l'EPS c'est aussi la loi d'orientation de 1989 qui a dû attendre les ultimes débats au Sénat en 2^e lecture pour mentionner l'EPS dans ses objectifs ! Tout cela n'a pas empêché la tenue, fin 88, d'un nouveau colloque du SNEP « Ce qui s'enseigne aujourd'hui » avec 600 participants ; le livre qui suivra apportera une contribution supplémentaire à la construction disciplinaire.

Une conséquence syndicale positive : la FSU va succéder à la FEN.

Avec le même objectif de conservation de son pouvoir, la direction de la FEN va choisir en 1992 d'exclure, avec des méthodes à la légalité douteuse, le SNEP et le SNES. Elle provoque ainsi une véritable autodestruction qui va notamment concerner le SNEEPS (fondé dans le nouveau Syndicat des Enseignants). Cela va permettre en fait que le SNEP devienne le syndicat unique de toutes les catégories d'enseignants d'EPS. Le SNES, le SNEP et d'autres forces créent alors la FSU qui devient dès les élections



professionnelles suivantes la 1^{re} fédération des personnels de l'EN. Le SNEP recueille les suffrages de 15 000 enseignants d'EPS (73%) aux élections professionnelles du 6 décembre 1993 (avec 80,3 % chez les professeurs).

Une leçon pour l'histoire de l'EPS.

Cet épisode montre que l'histoire de l'EPS ne se déroule pas dans un couloir isolé, mais que les enjeux de notre discipline sont souvent inséparables des enjeux globaux du système éducatif et particulièrement de ceux du second degré. La solidarité avec le SNES, dans cette période, aura été particulièrement efficace.

■ 1994 - Les 4h d'EPS en sixième obtenues, le dernier progrès ?

C'est en effet le dernier progrès important en matière de démocratisation de l'EPS dans le second degré

La conjonction de plusieurs données de natures très différentes peuvent « expliquer » l'événement :

- Un rapport de force d'une origine très particulière va se créer sur les questions de l'école

Printemps 1993, une nouvelle majorité de droite s'installe à l'assemblée nationale, Edouard Balladur devient 1^{er} ministre

Fin 1993, ce gouvernement conservateur et son ministre de l'EN François Bayrou avancent un projet de loi d'aide supplémentaire à l'enseignement privé initiative qui est ressentie comme une véritable trahison de l'école publique. A l'initiative de la nouvelle Fédération syndicale de personnels de l'EN, la FSU, à laquelle le SNEP est affilié, une très forte opposition va s'exprimer par une première manifestation en décembre. Puis le 16 janvier, c'est tout le camp laïque qui manifeste à Paris : plusieurs centaines de milliers de manifestants !

Le rapport de force global créé par cette immense manifestation oblige, en plus du retrait du projet de loi, à l'ouverture d'une négociation globale sur les besoins de l'école. Dans ce cadre, le SNEP va défendre une série de mesures pour le développement de l'EPS. Il va s'appuyer sur une campagne d'opinion originale, opportunément lancée dès octobre 93, et axée sur le thème « *Donnons du corps aux études* » avec affiches, tracts, pétition, appel de personnalités de la société civile. Il va faire entendre, face à des responsables ministériels inquiets de la crise des collèges, qu'il est nécessaire de prendre toute mesure favorable à la réussite des jeunes et à leur meilleure intégration, ce que peut apporter un progrès de l'EPS, ceci étant d'autant plus utile que le retard du 1^{er} degré en EPS est reconnu. Le SNEP fera valoir aussi son incontestable représentativité renforcée par les récentes élections professionnelles. Il faut souligner également la solidarité du SNES, syndicat des enseignants du second degré qui était directement concerné par la répartition de l'horaire global-élèves, lequel n'était pas augmenté. L'appui de la FSU a également été utile. De leur côté, les étudiants en EPS avaient fortement manifestés pour l'augmentation des postes offerts au CAPEPS.

Tels sont les éléments qui, après 5 mois de négociations, ont permis d'aboutir en juin 1994 à la décision de porter l'horaire d'EPS pour toutes les 6^{èmes} de 3h à 4h ce qui implique 1 600 postes supplémentaires.

En même temps, le principe de la création d'une option EPS en lycée a été obtenu.

Dès la rentrée 94, le SNEP renouvelle sa pression pour accélérer les mises en œuvre. Il publie ses propositions pour la loi de programmation 95-99 et diffuse massivement un 4 pages « *l'EPS, voie originale de réussite* ». Le 19 novembre 1994, les enseignants d'EPS sont parmi les 120 000 manifestants qui revendentiquent une « bonne » programmation pour l'école et le 7 février 95, ils participent pour les mêmes motifs à une forte grève unitaire.

Mais il faudra ensuite résister aux tentatives de remise en cause des 4h-6^{me} au nom de la globalisation des horaires. Enfin, nulle volonté politique ne se manifestera, ni pour généraliser les 4h à tout le collège, ni pour décider les 3h pour le lycée ; la mise en place réelle des options en lycée sera souvent l'objet de luttes.

Nous en sommes encore là, globalement. Depuis nous avons obtenu des ateliers de pratique optionnels en BEP très peu mis en place par manque de moyens.

■ 1995-1996 : Le SNEP obtient de nouveaux programmes

- Une Rébellion pédagogique salutaire et significative

12 Juillet 95 : lors du Conseil Supérieur de l'EN, le ministre, à la demande du SNEP, retire le projet de programme 6^e présenté par le GTD-EPS (groupe de travail disciplinaire) et l'IIG (inspection générale). Ce faisant, et malgré l'indignation de certains « experts institutionnels », il ne fait que tenir compte démocratiquement de l'avis formulé par l'organisation professionnelle la plus représentative. Une nouvelle négociation est alors prévue.

Comment en est-on arrivé là ?

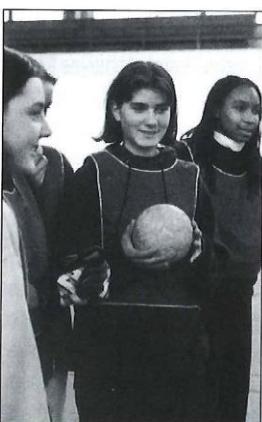
Le conflit datait des textes de 1993 sur le BAC, lesquels malgré le coefficient 2 attribué positivement à l'épreuve, introduisaient la notion contestée dans la profession de « domaines d'action ». Ce n'était pas le rôle d'un tel texte et cela constituait un véritable coup de force pédagogique.

Après diverses péripéties et malgré une consultation de la profession obtenue en 1994, le texte présenté en 1995 reste profondément marqué par le formalisme et ce type de discours est en contradiction avec la pratique pédagogique d'une majorité de collègues.

Pour le SNEP, l'enjeu du débat programmes est celui de la démocratisation de l'EPS au sens où des programmes doivent garantir à la société et pour tous les jeunes, l'appropriation critique mais effective d'une culture comme moyen de développement personnel. C'est aussi un enjeu touchant à l'identité professionnelle des professeurs qui tiennent à être reconnus comme les porteurs d'une riche culture citoyenne dans le champ des APSA et non comme les tenants d'une grammaire corporelle abstraite coupée de la vie culturelle et sociale. C'est le sens de l'intervention du SNEP qui impose une nouvelle négociation pour parvenir en 1996 à un compromis plus acceptable sur les programmes EPS en collège et à l'élaboration de documents d'accompagnements dont le principe est intéressant, s'il y a mise à jour régulière. Soulignons les convergences idéologiques apparues entre certains « institutionnels » et des syndicats minoritaires, le SE-FEN, le SGEN avec cette notion répétée d'un enfant placé au centre du projet éducatif mais sans perspective d'entrer sérieusement dans une « culture d'apprentissage ». On peut y voir aussi autant de concessions à l'idéologie néo-libérale, laquelle n'a aucune ambition culturelle pour la masse des jeunes. Nos propositions ont, elles, été confirmées par les travaux récents sur la psychologie du développement du sujet; (Bruner, Rochex, Vygotsky, Clot).

Un débat semblable va rebondir et se poursuivre avec les programmes lycées à propos desquels il sera nécessaire de contester la fausse opposition entre développement personnel et acquisitions culturelles.

Sur le fond du débat, on peut se reporter aux articles de la revue EPS n°256 (Rouyer) et 281 (Becker - Couturier) et aux n°5 et 6 de la revue Contre Pied (revue du centre EPS et Société).



Les 30 et 31 mars 1996, le SNEP organise avec 600 participants un colloque sur le thème « *Ce qui s'apprend en EPS* » et les Actes seront diffusés largement. C'est à l'occasion de ce colloque que le SNEP annonce la création du centre d'Étude et de Recherche EPS & Société.

Une autre place à l'Éducation Physique et Sportive pour la réussite de tous. **SNEP**
Syndicat National de l'Éducation Physique (FSU)

3 CONCLUSION : UN BILAN PROVISOIRE POUR 1969-1996

Au total, une démocratisation relative résultant d'une série de conflits instructifs.

Les horaires

Ils sont passés de 4h à 2h pour les lycées (2,5h en CAP, 3h en Bac Pro.) et de 1,5h à 3h pour les collèges avec 4h en 6^e, ceci avec deux vagues démographiques successives en collège puis en lycée ce qui, avec la prolongation de l'obligation scolaire a considérablement amplifié la question de la démocratisation (si la massification a été réelle, la démocratisation est loin d'être obtenue !). L'effectif élèves est passé de 3 millions à 5,7 millions.

Alors que l'horaire lycée est à la limite du crédible malgré un début des options et que les 4h 6^e ont fait la preuve de leur utilité, il n'y a pas aujourd'hui de perspectives politiques pour un nouveau progrès.

Les enseignants d'EPS

Dans le second degré, ils sont passés de 16 000 à 36 000 toutes catégories confondues et dans ce cadre de 8 000 professeurs à 28 600 professeurs et 3 100 agrégés (le SNEP est intervenu pour que les maîtres, devenus PA puis CE – chargés d'enseignement – soient revalorisés et intégrés progressivement dans le corps des professeurs, ce qui n'est pas complètement réglé).

Il y a donc eu une élévation du niveau de qualification et une forte progression quantitative à relativiser cependant en la rapportant à l'évolution de la population scolaire concernée.

Mais les choses ne sont pas allées de soi puisqu'un recrutement court (bac +2) a failli être préféré entre 1975 et 1979 et qu'en 1973, 1978 puis en 1989 le recrutement de professeurs de collège bivalents a été sérieusement envisagé. (Notons que c'est à nouveau le cas aujourd'hui !).

Soulignons enfin le vaste potentiel pour l'avenir avec les 45 000 étudiants en STAPS et le fait que la « profession » va connaître un important renouvellement dans les prochaines années.

Le sport scolaire

Il a été souvent mis en concurrence avec l'EPS sous l'angle des moyens et aussi mis en cause pour lui-même, comme concurrent des fédérations sportives. En 1979 on peut dire qu'il a été sauvé grâce au comportement militant de la profession.

Il a permis, en renouvelant ses formes de pratiques et d'organisation un progrès important de la démocratisation culturelle et sportive particulièrement pour les filles et il s'est ainsi imposé par lui-même. Mais il n'a jamais été considéré clairement par les « politiques » comme un moyen privilégié de démocratisation et de transformation du sport. Par ailleurs il n'a pas été considéré non plus notamment par l'institution, comme une « locomotive pédagogique » précieuse de l'EPS elle-même.

Ces fonctions sont toujours à l'ordre du jour à condition naturellement que le sport scolaire sache se renouveler en tenant compte des changements dans la société. Le défi est devant nous car les remises en cause se sont poursuivies notamment pour les second cycles au prétexte

que la concurrence des associations sportives extra scolaires est trop forte (en fait la volonté de récupérer des heures pour l'enseignement en économisant les créations de postes et la volonté de récupérer le mercredi après midi sont essentielles). La préparation des futurs jeunes collègues à se saisir de ces enjeux est, vu les insuffisances constatées, d'une importance considérable.

Les Equipements

Problème capital mais toujours sous-estimé. Des 1ères lois programmes des années 60, à la fuite de ses responsabilités par l'Etat, conséquence commode des lois de décentralisation de 82, un peu corrigée par la circulaire ministérielle de 92, on parvient à un bilan plutôt mitigé. Des progrès ont été faits, notamment en s'appuyant sur les exigences émanant des programmes scolaires, mais avec de grosses inégalités d'un établissement à l'autre, et sans commune mesure avec ce qu'il faudrait pour faire face aux besoins d'une EPS moderne et diversifiée, qui donnerait un autre sens à l'exigence de conquêtes culturelles en APSA, comme aux questions de sécurité. Les militants du SNEP ont largement contribué à redresser la barre en intervenant avec pugnacité auprès de toutes les instances concernées : municipalités, conseil généraux et régionaux, ministères, députés. Mieux, ils ont apporté des conceptions nouvelles comme en témoignent deux plaquettes récentes sur « les grandes salles » et sur « les piscines ». A quand une vision écologique de la vie culturelle scolaire ?

Les contenus :

Si l'on se souvient de l'hypothèse de départ sur l'existence dans l'histoire de l'EPS de 3 courants pédagogico-politiques, on pourrait résumer l'enjeu qualitatif de façon provocatrice en soutenant qu'il n'était pas impossible qu'une « animation sportive » soit massifiée mais qu'il n'était pas impossible non plus qu'une éducation physique formaliste, sorte de grammaire transversale physique (les mouvements) soit généralisée, relais logique dans une version plus « scientifique » des traditions militaires et médicales. Chaque type de ministère, J.S. ou E.N., a cherché à infléchir dans le sens de sa fonction politique. Mais il faut remarquer que ces deux courants peuvent aussi cohabiter et que plus précisément une pratique du 1er peut cohabiter avec le discours du second. Autrement dit et en très bref, moins les contenus d'un enseignement fondamental des APSA sont connus et maîtrisés et plus il y a risque de cette double dérive dont la caricature existe parfois dans le 1er degré : discours corporel ou psychomoteur et pratiques d'animation avec intervenants extérieurs.

Depuis les années 60, la construction d'un enseignement fondamental ET culturel des APSA s'est globalement poursuivie principalement d'abord contre « l'animation » et non sans débats sur la didactique ou trop générale ou trop technocratique, puis dans les années 80-90, contre une pression forte pour une normalisation scolaire, prix d'une soi-disant reconnaissance disciplinaire.

Peut-on alors dire sommairement que l'EPS s'est construite d'abord contre des solutions libérales non scolaires puis contre un libéralisme subtil présent dans l'idéologie scolaire elle-même ? En tout cas, s'il n'y pas de raison de douter aujourd'hui du choix des collègues d'enseigner une pratique éducative et émancipatrice des APSA, il y a par contre à libérer des freins institutionnels, des doutes ou de la mauvaise conscience qu'on veut leur instiller au nom d'une pensée conformiste.

La profession est au cœur des enjeux de démocratisation culturelle

Aujourd'hui, le poids de la crise de l'école ajouté à l'absence d'alternative politique crédible peut conduire comme le montre un récent sondage à remettre en cause l'utopie généreuse d'une école égalitaire militant pour la réussite de tous et cela peut entraîner une crise de perspective, voire une crise morale du métier. Résistance, contestation, productions collectives de propositions innovantes sont donc plus que jamais à l'ordre du jour et peut-être qu'un regard sur notre histoire peut apporter quelques raisons d'optimisme !

**Est-ce la leçon de l'histoire de l'EPS
Débattons-en !**



Jacques ROUYER

Président du Centre EPS et Société
Secrétaire général du SNEP de 1979 à 1997

BIBLIOGRAPHIE

- **L'EPS face au Sport. 1945-1995** - 15 acteurs témoignent - G. Couturier. Ed. Centre EPS & Société, 1999.
- **A nos marques. 1969-1981** - M. Berge. SNEP 1984. 12 années chaudes.
- **E.P., Sport, Loisirs. 1970-2000**. Ed. AFRAPS, 2000.
- **Histoire de l'E.P.** - Y. Travaillet, M. Tabory, (avec CD-ROM), 2003.
- **Les enseignants d'EPS. 1945-1981 : Syndicalisme et Professionalisation** - M. Attali. Thèse de doctorat STAPS, 2002.
- **Histoire du Syndicalisme en EPS** - G. Véziers. Livre et thèse en préparation, 2004.
- **Le Syndicalisme enseignant en France. 1940-1992** - René Mouriaux « Que sais-je ? ».
- **La Politique de l'E.P. sous la Ve République** - J.-L. Martin. Deux livres bien documentés, mais bon exemple d'une dénaturation partisane de l'histoire. Ed. Vuibert, 1999.
- **L'EPS de 1945 à nos jours** - J. Saint-Martin - M. Attali. Ed. A. Colin. Une vision classique qui oublie le rôle des acteurs sociaux pour la démocratisation de l'EPS.

Une interview de Jean Lafontan

Secrétaire général du SNEP depuis 1997

Q. – Que s'est-il passé d'important pour l'EPS depuis 1997 et jusqu'à aujourd'hui ?

R. – On peut faire une réponse contradictoire : apparemment les choses n'ont pas beaucoup bougé mais ce statu quo est trompeur car il recouvre de très fortes tensions qui ont traversé les 5 enjeux principaux de la discipline : les horaires, le recrutement des enseignants, le sport scolaire, les programmes, les équipements.

Il y a deux périodes politiques : 1997-2002 et 2002-2004.

1997, marque le retour de la gauche au pouvoir après les législatives ; Lionel Jospin est 1er ministre et Claude Allègre, ministre de l'EN jusqu'en mars 2000, date à laquelle il est démissionné et remplacé par Jack Lang ; puis 2002, c'est l'élection de Jacques Chirac à la Présidence de la République, dans les conditions particulières que nous connaissons, ensuite les législatives gagnées par la droite, Jean-Pierre Raffarin nommé Premier ministre et Luc Ferry, ministre de l'EN.

Remontons le temps.

La politique particulièrement agressive d'Allègre à l'encontre des enseignants et de leurs syndicats constituait une véritable tactique avec deux objectifs : une transformation de l'école que nous jugions contestable et la mise en place d'une politique d'austérité budgétaire ; le ministre a empêché toute mesure de progrès pour l'école et pour l'EPS et a provoqué une opposition croissante. Après son éviction, JACK Lang a proposé quelques pistes positives, en juin 2001, mais qui sont restées pour la plupart sans lendemains, faute de moyens et de volonté politique. Au final, un enseignement de détermination " EPS " (4h) est obtenu pour toutes les séries du Bac dès la session 2001 et un enseignement optionnel s'est implanté, de façon très limitée, dans quelques établissements. Les horaires LP, dits de " plein air " qui s'étaient mis en place dans de trop rares académies, sont laminés. Des ateliers de pratique EPS (optionnels) sont créés en BEP et CAP, mais les moyens manquent pour leur mise en place effective. L'horaire des CAP passe à 2h30.

Concernant le CAPEPS nous avons réussi à faire progresser les niveaux de recrutement atteints en 96 (830 postes au CAPEPS). Il y a eu 1060 postes ouverts en 1998, 1050 en

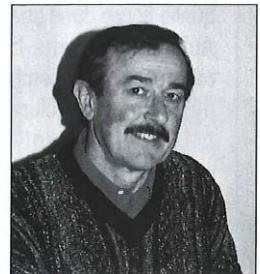
1999, 1090 en 2000, 1155 en 2001, 1200 en 2002, 1330 en 2003, ce qui n'est jamais allé de soi. Cette dynamique des recrutements est liée aux luttes contestant la politique d'Allègre ; lors de son remplacement nous avions obtenu par une mobilisation importante la mise en place d'un plan de recrutement d'enseignants. Quant à l'agrégation externe, elle est restée autour de 40 et l'agrégation interne est passée de 177 à 113.

Le sport scolaire a été un enjeu très important. Les ministres successifs (Allègre puis Lang) ont refusé d'organiser des Assises du sport scolaire, que nous demandions et qui auraient eu pour fonction de travailler aux meilleures voies de son développement. Jack Lang a lancé une consultation, au contenu contestable, et qui a débouché sur un rapport d'Inspection générale, très dangereux sur une partie de ses propositions. Après un travail d'explications et de pressions, le syndicat a obtenu la mise à l'écart de ce rapport en même temps que la publication d'une circulaire ministérielle de soutien au rôle du sport scolaire dans le système éducatif (BO du 20-06-02).

Le SNEP a organisé, les 17 et 18 octobre 2002, des Assises pour l'avenir du sport scolaire avec plus de 200 participants. Ses conclusions, " ni statu quo, ni rapport Leblanc ", cherchaient à dépasser la situation d'alors : 30 propositions y ont été validées.

Pour les programmes ce fut le retour du refoulé : un nouveau débat assez vif a repris tant avec les instances ministérielles qu'avec le groupe d'experts. Ceux-ci ont tenté une remise en cause d'idées acquises en 96-97, pour les programmes collèges, et qui représentaient un vrai accord professionnel ; un débat analogue s'est aussi ouvert sur l'évaluation aux examens.

Quant aux équipements sportifs nous avons animé une campagne de " cartons " (rouges, jaunes, verts) qui a permis de déboucher sur un début de prise de conscience des élus locaux, à tous les niveaux. Une mission parlementaire (Cathala) a confirmé l'état déplorable de la situation. Au niveau des collèges et lycées, de façon trop insuffisante certes, des plans ont été élaborés par certains conseils régionaux et/ou généraux, des efforts sont fournis mais éloignés des besoins qui s'expriment. Il y a là un long et



patient travail à conduire. Dans cette perspective, le SNEP a édité deux fascicules (grandes salles et piscines), novateurs, et qui ont connu auprès des décideurs un incontestable succès. Notre travail a permis d'établir les constats que l'EPS vit sur un horaire réel amputant de 20 à 40% l'horaire réglementaire (déplacements, installation et rangement du matériel,...).

La réalité de notre enseignement et les conditions de sa mise en œuvre ont donc été au centre de notre activité.

Q. – Que dire sur l'avenir probable ou possible de l'EPS et du métier aux jeunes qui finissent leur formation de professeurs d'EPS ?

R. – Cet avenir sera celui qu'ils dessineront ensemble et dans un syndicat puissant, largement majoritaire et sachant allier avenir professionnel, avenir corporatif et avenir scolaire....

D'abord une remarque préalable et qui concerne directement la question.

Aujourd'hui, dans notre société, tout semble se passer comme si une partie de ceux qui ont le pouvoir, voulait tuer l'idée même de syndicat c'est à dire l'idée d'association libre et indépendante des pouvoirs publics et que les personnels peuvent se donner pour transformer leur situation. Tout en versant des larmes de crocodile sur la faible représentativité des syndicats, un discours est répandu sur le thème de syndicats ringards, corporatifs, dépassés, etc. Une partie de l'opinion publique demeure sensible à cette propagande, mais chez les salariés la confiance dans les syndicats renaît.

Sur notre champ particulier, l'EPS, il y a un enjeu pour l'existence et la connaissance d'une histoire critique et complète de l'EPS et qui montre la dynamique des progrès

obtenus. C'est pourquoi le SNEP et son Centre d'étude " EPS & Société " ont commencé à faire ce travail (cf. notre site) mais en le situant par principe dans le cadre d'une coopération avec des historiens universitaires. L'histoire de l'EPS est nécessaire pour les futurs professeurs et il est heureux quelle figure dans une épreuve du CAPEPS. Aujourd'hui, cette histoire est en pleine reconstruction, il semble que l'on dépasse les approches ou exclusivement pédagogiques ou exclusivement administratives qui, chacune, oubliait le rôle de la profession elle-même. Signe des temps, positif certainement, un séminaire vient de se tenir à l'Université de Dijon, développant une approche plus objective et portant précisément sur le rôle du SNEP dans l'histoire de l'EPS. Plusieurs jeunes historiens ont produit ou vont produire des thèses qui veulent rendre compte du rôle de la profession et du syndicat.

Donc avec cette publication, nous voulons apporter notre contribution mais nous espérons aussi donner du même coup quelques idées sur la façon de prendre en main l'avenir de l'EPS.

L'éclairage historique est essentiel car il montre que la discipline a dû se libérer des exigences du mouvement sportif qui a toujours voulu peser sur ses contenus et ses formes d'existence. Pourtant un dialogue exigeant est souhaitable

pour le plus grand profit des deux parties. Aujourd'hui, un nouveau conflit est possible compte tenu des politiques partenariales que le gouvernement veut mettre en place et qui peuvent glisser vers des politiques de substitution.

Q. – Justement, le nombre de postes ouverts au CAPEPS subit pour 2004 une très importante diminution (de 1330 à 780 !) est-ce le début d'une régression pour l'EPS ?

R. – Début d'une régression, certainement. Ce sont les exigences que nous avons popularisé ces 30 dernières années, qui sont, là, remises en cause, à savoir : l'existence d'un enseignement obligatoire, doté de contenus formateurs effectués par des personnels qualifiés. Sa déstabilisation peut provenir de divers dispositifs, ces fameux partenariats, qui pourraient être pris pour faire face à la demande sociale de pratique physique et que l'école porterait insuffisamment. Nous avons immédiatement lancé avec l'association des étudiants STAPS et plus largement

d'autres organisations, un appel pour réagir et rendre cette lutte durable. Les étudiants, à ce jour, se mobilisent sous des formes diverses et prennent progressivement conscience des enjeux.

Q. – Quelle idée du métier est soutenue par le SNEP : fonctionnaire craignant pour ses acquis corporatifs ou militant culturel ?

R. – Le syndicalisme a vocation de libérer l'enseignant-fonctionnaire de tout autoritarisme administratif ou politique. Nous voulons, tout au contraire, contribuer au dynamisme d'un fonctionnaire-citoyen, concepteur de son enseignement. Une telle orientation passe par l'impulsion des luttes nécessaires afin que son statut, et toutes les

nuée- que des exigences de contenus des programmes, de certifications et d'amélioration de conditions de travail.

Q. – Alors que peut le SNEP, que peut la FSU ? Ne faut-il pas aussi renouveler le syndicalisme, faire du neuf ?

R. – Le syndicalisme a ses routines comme il a ses novations. L'urgence, à l'instant est certainement d'implanter l'idée du syndicalisme, dans un corps professoral qui se renouvelle considérablement et touche donc des enseignants qui n'ont pas participé à la construction du corpus revendicatif. Toutes nos revendications sont à revisiter en même temps que doit se perpétuer le sens des combats passés mais repris dans les



exigences attenantes, définissent mieux ses exigences dans une vision de l'intérêt général qui rencontre les préoccupations de la nation. Aujourd'hui le fonctionnaire est suspect parce que les valeurs qu'il porte, d'égalité sociale, de solidarité, sont combattues par le gouvernement issu des élections de 2002, car elles sont l'exact contraire des idées que celui-ci cherche à développer et parfois non sans succès.

L'idée de militant culturel est sans conteste juste et elle est le complément de la précédente. Ce " militantisme " n'est pas celui d'une personne engagée bénévolement dans une association, mais dans le développement d'un enseignement obligatoire qui devrait être profitable à tous les jeunes scolarisés. Pour notre discipline, encore aujourd'hui, ce statut social et scolaire est à conquérir ou à conforter.

L'alliage de ces deux approches débouche sur notre plate forme revendicative qui intègre aussi bien des questions salariales, statutaires, de formation -initiale et conti-

exigences de l'heure ; en clair, maintenir le sens des perspectives pour lesquelles nous nous sommes engagés et les réinscrire dans les débats d'aujourd'hui ; tout doit être certainement à réexaminer, ce qui ne signifie pas que cette reprise critique ne conduirait qu'à un " élagage " effectué sous les pressions utilitaires et économistes d'aujourd'hui. Notre grande représentativité aux élections professionnelles, en 2002, à savoir 54% des inscrits, ce qui est considérable et unique dans notre syndicalisme, nous rend confiants dans cette reprise du débat collectif. Le " neuf " vient toujours de la reprise de " l'ancien " qui introduit de nouvelles exigences lorsque les conditions dans lesquelles il est né sont dépassées ; il ne s'agit donc pas d'un simple volontarisme mais de la dynamique même du débat qui a besoin de plus de démocratie et d'audace en faisant d'abord confiance aux jeunes. Si cette dynamique est juste alors il faut exiger plus fermement des moyens afin que les organisations syndicales réalisent mieux leurs missions. Cette question est essentielle et nous allons l'animer avec force.

Le SNEP, c'est :

- 11 500 syndiqués
- des militants départementaux, académiques, nationaux, TOUS enseignants d'EPS,
- 81% aux élections professionnelles dans la catégorie des Professeurs d'EPS. Tous les Commissaires Paritaires sont des élus du SNEP au plan national ainsi que 139 sur 150 au plan académique.
- 3ème syndicat de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture.

Ses objectifs : construire avec le plus grand nombre de collègues, les solidarités pour faire prendre en compte nos propositions, sur les jeunes, l'EPS, le métier, les personnels, l'Ecole et les Services Publics.

- En toute indépendance
- Dans le respect de la pluralité
- Par le débat démocratique

Cela nécessite, sur l'ensemble des problèmes qui se présentent à nous :

- D'informer tous les collègues grâce à la publication régulière d'un bulletin national,
- D'échanger et de recueillir les avis des collègues notamment lors des stages et réunions que nous organisons tout au long de l'année.
- De proposer des modalités d'action qui rassemblent le plus grand nombre.

<http://snepfsu.net>

Le site Internet du SNEP

Un site reconnu et visité par des milliers de collègues (1)

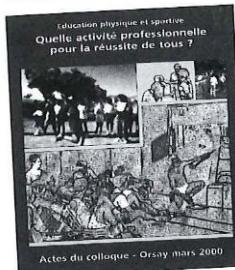
- Qui permet de se tenir informé des derniers événements,
- Des propositions, des actions et des réactions du SNEP,
- Qui permet d'échanger idées et points de vue,
- Un site "syndiqué" accessible aux seuls syndiqués et comprenant des informations et des renseignements supplémentaires.

(1) 35000 connexions mensuelles en moyenne).

Livres du SNEP

• Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?

Actes du colloque d'Orsay, mars 2000



• Les grandes salles pour l'EPS



• Les piscines pour l'EPS



BON DE COMMANDE

A renvoyer au SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Veuillez me faire parvenir :

exemplaire(s) de :

« **Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous ?** »

au prix de :

12 € (port compris)

exemplaire(s) de :

« **Les grandes salles pour l'EPS** »

au prix de :

14 € (port compris)

exemplaire(s) de :

« **Les piscines pour l'EPS** »

au de :

14 € (port compris)

TOTAL

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

Signature :

Règlement par CB ou CCP à l'ordre du SNEP
(CCP 1075520Z Paris)
(Si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

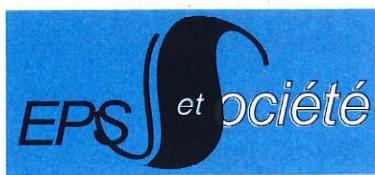
« SNEP-Atout »



Le mémento de l'enseignant d'EPS

80 pages de références et d'extraits de textes, de conseils sur un grand nombre de questions qui concernent les enseignants d'EPS, le métier, la discipline.

Il est adressé à tous les collègues qui se syndiquent au SNEP.



Adhésion à EPS et Société :
38 euros

Soit deux numéros de la revue par an et 6 numéros de la lettre aux adhérents, l'invitation aux différentes initiatives organisées par l'association.

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone Fax :
e-mail

Centre National d'Etude et d'Information
76 rue des Rondeaux 75020 Paris
Tél. : 01 44 62 82 32
centre.eps.societe@snefsu.net

En 1996, dans l'élan du colloque de Créteil qui avait rassemblé 500 participants sur le thème : "ce qui s'apprend en EPS", le SNEP créait l'association "EPS et Société" pour aider à mieux faire vivre ses exigences éducatives, culturelles et sociales. Pour EPS et Société, la démocratisation quantitative et qualitative de l'accès à une culture citoyenne des APSA demeure l'enjeu politique et pédagogique du moment.

EPS/Société, veut :

- mettre en relation les enseignants d'EPS entre eux grâce aux témoignages de pratiques,
- confronter leurs expériences aux recherches en cours,
- proposer des problématiques souvent à "contre-pied" des idées dominantes.
- Débattre de notre histoire, des problèmes de société, et du sens du métier.



**EPS
SPORTS
CULTURES**

Une revue bi-annuelle, qui cherche, par diverses entrées, à éclairer le mouvement de l'EPS dans son contexte : état du contenu culturel des pratiques, problèmes posés par confrontation avec la réalité du sport scolaire, approfondissement dans des activités particulières : natation, sports collectifs, danse...

Les numéros de Contre Pied

- n° 1 EPS: quelles références culturelles ? (épuisé)
- n° 2 EPS : au cœur des pratiques.
- n° 3 L'école primaire interroge l'EPS.
- n° 4 L'EPS au carrefour des violences.
- n° 5 L'EPS au rendez-vous des programmes I.
- n° 6 L'EPS au rendez-vous des programmes II.
- n° 7 Utopistes nageons !
- n° 8 Les profs de gym : entre résistance et interrogations.
- n° 9 Où va le sport ?
- n° 10 Vous avez dit sports co... (épuisé)
- n° 11 Maternelle : quelle EPS.
- n° 12 Le sport scolaire : un sport alternatif ?
- n° 13 Danse avec les autres
- n° 14 Noter pour quoi faire ?

Les livres

- L'EPS face au sport 45-95 - 15 €
- Actes du colloque d'Orsay : Quelle activité professionnelle pour la réussite de tous
- L'identité professionnelle à l'égard du sport

{ 15 € les deux

BON DE COMMANDE

A renvoyer à : EPS et Société
76 rue des rondeaux, 75020 Paris

Revue Contre Pied*

le numéro : 12 € + 2 € de port

Les 6 numéros au prix de 5 = 60 € (port compris)

Je commande le ou les n° suivants :

soit 12 € x..... exemplaires = €

Total :+ frais de port

Nom.

Prénom

Adresse.

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Chèques à l'ordre de EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source